

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 9 (1981)

DOI: 10.11588/fr.1981.0.51036

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

sort misérable des paysans. Le ministre prussien Struensee allait jusqu'à déclarer à un diplomate français: „La Révolution salutaire que vous avez faite de bas en haut s'accomplira en Prusse de haut en bas. Le Roi est démocrate à sa manière«. Quant au prolétariat des journaliers sans terre, les travaux récents conduisent à penser qu'il existait dès le XVIII<sup>e</sup> siècle plus que ne le pensait Knapp; il est vrai cependant que le processus des *Regulierungen* l'a consolidé. Il y a eu ainsi »modernisation partielle« de l'agriculture: ses effets économiques ont été variables selon les cas, d'autant plus que l'augmentation de la production s'est accompagnée d'une poussée démographique, qui l'a parfois dépassée en ampleur.

Un développement original est consacré à la réaction profonde de la paysannerie au long de ce demi-siècle. On relève d'abord l'écho certain suscité par les nouvelles de France qui lui donnent son rythme. En Saxe en 1790 les hommes s'attroupent autour du maître d'école, pour qu'il leur lise le journal, puis ils revendiquent: »ce doit être comme en France, on doit tuer tous les nobles«. Cette ouverture à l'extérieur s'insère il est vrai dans une nostalgie archaïsante qui l'encadre. Le même texte se poursuit par une référence religieuse: »il est écrit dans la Bible: »c'est à la sueur de ton front que tu dois gagner ton pain«, eux sont des paresseux« (p. 149). Une pétition hessoise de 1816 demande que »reviennent l'ordre ancien dans la campagne et le vieil amour pour le prince«. On observe une nouvelle fermentation en 1830 et en 1848, une flambée de violences au printemps contre les châteaux des *Standesherrn* dans le Sud-Ouest de l'Allemagne puis à l'été en Silésie la constitution très rapide d'une organisation paysanne de masse, le *Rustikalverein*. Mais le mouvement retombe dès que les parlements ont voté l'achèvement de la réforme et le sociologue conservateur Wilhelm Heinrich Riehl peut dire peu après que la Révolution a échoué parce que »les paysans se sont arrêtés devant les trônes«. S'ils n'ont pas été passifs, leur action, d'ailleurs inégale et intermittente, s'est limitée à l'horizon du village: la jacquerie a joué comme une menace virtuelle, non comme une force réelle de décision. La *Bauernbefreiung* allemande apparaît donc bien différente de l'émancipation des paysans français comme de celle des *farmers* anglais; et l'auteur termine par une brève mais suggestive comparaison internationale.

Pierre BARRAL, Nancy

Deutschland und Italien im Zeitalter Napoleons. Deutsch-Italienisches Historikertreffen in Mainz, 29. Mai–1. Juni 1975. Hg. von Armgard von REDEN-DOHNA, Wiesbaden (Franz Steiner Verlag) 1979, 189 p. (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz, Abteilung Universalgeschichte, Beiheft 5).

Une étude comparée de l'Italie et de l'Allemagne napoléoniennes devait bien finir par tenter les historiens des deux pays, c'est ce qu'ils ont fait, en 1975, sous les auspices de l'Institut für Europäische Geschichte de Mayence, au cours d'un colloque dont les résultats sont publiés dans le présent ouvrage. On permettra à un Français, auditeur assidu et attentif de cette rencontre, de formuler un regret quant à la présentation de ses résultats: il est dommage que les discussions qui ont suivi chacune des communications n'aient pu trouver place dans ce volume car la plupart ont permis aux auteurs de celles-ci d'enrichir davantage un apport déjà fort substantiel tout en donnant lieu à de fructueuses confrontations d'idées. Dans un cas bien précis, celui du jacobinisme, la discussion a même permis de suppléer à l'absence de rapport du côté italien, ce qui justifie le regret que l'on a cru devoir exprimer tout d'abord.

A propos du jacobinisme, on dira que la communication de Walter GRAB, »Der deutsche Jacobinismus«, pour intéressante qu'elle soit, s'intègre assez mal dans l'ensemble de ce volume. Il y manque, en effet, une analyse du destin des Jacobins allemands à l'époque napoléonienne. L'auteur, certes, a eu raison de dire que l'arrivée de Bonaparte au pouvoir a anéanti, définitive-

ment, les espérances des Jacobins allemands d'instaurer une République de leur choix. Il a encore eu davantage raison d'insister sur le fait que ces rêves étaient condamnés dès lors que changèrent les buts de guerre des révolutionnaires français, à l'automne de 1795, lorsqu'à la guerre idéologique succéda une guerre patriotique pour la défense de la France révolutionnaire, puis une guerre de conquêtes avec la Convention expirante et le Directoire. On regrettera que Walter Grab n'ait pas signalé, au moins pour la rive gauche du Rhin, l'empressement avec lequel les Jacobins allemands entrèrent dans les administrations du Directoire et de Napoléon. Cela aurait eu l'avantage de rattacher au thème du colloque une étude qui, par la force des choses, apparaît comme un corps étranger. Cela aurait pu aussi permettre d'expliquer que, grâce à cette intégration, ces jacobins parvinrent à occuper une situation en vue dans la société ce qui, après 1815, fera qu'ils rencontreront un assez large écho dans les populations lorsqu'ils se feront les défenseurs des institutions héritées de la domination française, les porte-parole du libéralisme voire, plus rarement, des idéaux démocratiques.

Huit communications, quatre pour l'Italie et autant pour l'Allemagne, ont étudié l'influence de la France napoléonienne sur le droit et les institutions administratives, sur l'organisation de la Confédération du Rhin et sur le système des Etats italiens, l'influence du Concordat napoléonien, les conséquences économiques et sociales de la sécularisation.

Si l'on devait porter un jugement d'ensemble sur les conclusions – absentes de cet ouvrage – que l'on peut tirer de ces différentes analyses, ce serait pour dire, une fois de plus, que se trouve clairement démontrée la nécessité d'en finir, une bonne fois pour toutes, avec la légende d'un Napoléon transformant uniformément, et de fond en comble, l'Italie et l'Allemagne, comme l'avait fait la Révolution en France. L'influence napoléonienne s'est exercée dans des pays qui, au préalable, n'avaient pas été »révolutionnés«. Elle a eu à tenir compte de l'inégal développement économique et social existant entre les Etats, de l'influence plus ou moins grande exercée par le despotisme éclairé, des dispositions des classes dirigeantes sur lesquelles l'Empereur comptait s'appuyer. C'est pourquoi celui-ci, partout, a dû composer, à des degrés divers, avec les traditions et les »pesanteurs sociologiques« du passé, ce qui explique le manque d'uniformité de l'Europe napoléonienne et rend, finalement, si complexes et si difficiles les études comparatives, non seulement entre de grands ensembles comme l'Allemagne et l'Italie, mais encore à l'intérieur de chacun d'entre eux. Le présent ouvrage en fournit la preuve.

Elisabeth FEHRENBACH et Guido GHISALBERTI ont étudié, dans leur domaine géographique respectif, la portée de l'influence française sur les institutions et sur le droit. Pour demeurer sur le plan de l'histoire comparative, on dira que l'un et l'autre ont abouti à la même conclusion, à savoir que, dans un cas comme dans l'autre, cette influence s'est traduite par une incontestable modernisation et que celle-ci ne fut pas une imitation absolue et servile du modèle français qui eût abouti à une totale uniformisation des institutions et du droit. C'est à propos du Code civil que l'on peut pousser le plus loin les comparaisons car le problème de son introduction est le seul à avoir été étudié en profondeur par les deux auteurs, alors que celui des institutions ne l'a été que du côté allemand. E. Fehrenbach a exposé les difficultés que rencontra Napoléon pour faire adopter son Code dans l'ensemble des états de la Confédération du Rhin. Dans leur majorité, ceux-ci parvinrent à s'y soustraire et, même dans les pays les plus directement soumis à l'influence française, Berg et Westphalie, la manière dont il fut appliqué se fit souvent aux dépens de certains des principes qui en constituaient le fondement. Avec raison, E. F. fait remarquer que les conditions sociales que le Code présupposait, c'est à dire une paysannerie affranchie de la féodalité et une bourgeoisie suffisamment puissante pour s'opposer à la noblesse foncière, n'existaient pas dans l'Allemagne transrhénane et qu'il aurait fallu, au préalable, les y créer afin de ne pas mettre la charrue avant les bœufs.

En Italie, au contraire, le Code Napoléon et les codes annexes furent acceptés sans grandes difficultés. G. Ghisalberti explique cela par le fait que les facteurs idéologiques l'emportèrent sur les facteurs sociaux. En Italie, le Code rencontra beaucoup de sympathies parce qu'il faisait

la synthèse de la tradition – celle du droit romain – et du progrès représenté par les aspirations des bourgeois et des juristes de l'époque des Lumières.

Rien, en Italie, ne correspondait à la Confédération du Rhin qui avait fini par englober presque toute l'Allemagne d'au-delà du Rhin. Cela était, si l'on peut dire, dans la logique de la politique menée par Napoléon. Etudiant »Napoleon und der Rheinbund«, Eberhart WEISS s'appuyant sur des documents d'archives – jusqu'à lui à peu près complètement négligés par les historiens – prouve, d'une part, que contrairement à ce que l'on a pu avancer quelquefois, Napoléon n'a jamais songé à se faire nommer empereur des Allemands et, d'autre part, que les Etats qu'il avait groupés dans le Rheinbund et le Rheinbund lui-même avaient constitué, avant tout, l'instrument indispensable de sa politique d'hégémonie en Europe centrale. C'est pour cette raison que Napoléon, au total, s'est plus attaché à obtenir de ses »protégés« le respect scrupuleux des obligations militaires auxquelles il les avait soumis, qu'à la rénovation de leurs états sur le modèle français ce qui, en définitive, a laissé à chaque souverain une très large liberté de manœuvres dans la conduite de ses affaires intérieures.

La contribution de Guisepe GALASSO, »Das italienische Staatensystem in der Politik Napoleons«, renferme de nombreux parallèles entre l'Italie et l'Allemagne. Si l'Empereur a laissé, en Allemagne, deux puissances en dehors de son système, l'Autriche et la Prusse, il n'y eut rien de tel en Italie. Toute la péninsule fut soumise à sa loi et ses interventions dans les affaires intérieures des pays alliés furent incessantes. Tout comme la Confédération du Rhin, les états italiens, quoique non fédérés, furent des instruments de sa politique d'hégémonie : aile gauche de son dispositif contre l'Angleterre qu'il espérait chasser de la Méditerranée en s'appuyant sur l'Espagne et sur l'Italie, aile droite de son dispositif contre les puissances de l'Europe centrale (l'annexion du Tirol au royaume d'Italie lui ouvrant la route de Vienne et de la vallée du Danube, les provinces illyriennes lui ouvrant les Balkans et, au delà, le chemin de Constantinople et de Moscou).

L'exposé de Rudolf LILL, »Die Säkularisation und die Auswirkungen des Napoleonischen Konkordats in Deutschland« ne pouvait que très imparfaitement répondre à son titre dans la mesure, il faut bien le dire, où il était difficile de rattacher l'un à l'autre deux thèmes aussi différents que ceux ainsi énoncés. En effet, sans le Concordat de 1801, la sécularisation aurait eu lieu en Allemagne puisque c'était une mesure politique prévue par les accords diplomatiques de 1797 et de 1801. Le seul point qui pouvait rattacher les deux problèmes a été simplement signalé par Rudolf Lill: lorsque les biens de l'Eglise ont été mis en vente dans les départements annexés, et à plus forte raison dans les états de la Confédération du Rhin, ce fut après la signature du Concordat de 1801 par lequel, entre autres choses, la papauté avait accepté la vente des Biens Nationaux en France, attitude qui, en Allemagne, pouvait lever les scrupules des éventuels acheteurs catholiques. En dehors de cela, ainsi que l'a fait remarquer l'auteur, seules les régions devenues départements français furent soumises aux stipulations de ce Concordat et il faudra attendre 1817 pour que soit signé le premier accord de ce type entre Rome et un état allemand. L'essentiel de la contribution de Rudolf Lill est, finalement, consacré à la disparition des états ecclésiastiques conformément aux stipulations du R. D. H. S. Elle n'apporte, sur ce point, rien de très nouveau puisque l'auteur insiste sur les aspects politiques du phénomène et se contente d'en esquisser les conséquences sociales et culturelles. Cet exposé a néanmoins le mérite de mettre en évidence que cette gigantesque révolution politique ne rencontra aucune opposition sérieuse tant elle répondait à des vœux maintes fois formulés à l'époque des Lumières.

Francesco Margiotta BROGLIO étudiant »Das französische Konkordat und sein Einfluß auf die Situation der katholischen Kirche in Italien zu Beginn des 19. Jahrhunderts«, s'est attaché, dans un premier temps, à montrer qu'en Italie deux concordats furent appliqués, celui de 1801 dans les régions annexées à la France, celui du 14 septembre 1803, propre à la République italienne puis au Royaume d'Italie. L'auteur dégage les ressemblances et les différences existant entre les deux textes. Ce qu'on retiendra de ce travail ce sont les ouvertures qu'il pratique en

direction de l'histoire des mentalités et les orientations de recherche qu'il trace en s'appuyant sur des travaux français récents touchant l'histoire de la pratique religieuse et la reconstruction religieuse post-concordataire.

Ceux qui croient fermement qu'à toutes les époques les transformations économiques et sociales les plus importantes demeurent celles qui touchent la majorité des hommes, donc pour la période 1789–1815 le monde des campagnes, ne pourront que lire avec la plus grande attention les études de Christof DIPPER et de Pasquale VILLANI sur les conséquences économiques et sociales de la vente des biens d'Eglise, tant en Allemagne qu'en Italie. Question capitale qui, faute d'enquêtes régionales en nombre suffisant, ne peut encore faire d'une synthèse définitive. Pasquale Villani (*«Wirtschaftliche Folgen der Säkularisation in Italien, eine Umwälzung in Grundbesitz»*) s'est volontairement limité aux aspects économiques de la question. S'appuyant sur quelques monographies touchant diverses régions de la péninsule, il a pu mettre en évidence les contrastes que l'on peut relever de l'une à l'autre. Dans l'ensemble de l'Italie se produisit un renforcement de la moyenne et, plus encore, de la grande propriété laïque, un accroissement de la masse de la propriété bourgeoise, un maintien ou un progrès du volume de la propriété nobiliaire. Villani a noté la participation, souvent importante, d'acheteurs juifs, pas nécessairement des spéculateurs, qui ont profité de la levée de l'interdiction qui leur était faite d'acheter des terres. La paysannerie italienne, à l'exception des gros fermiers, ne profita guère de la vente des biens d'Eglise. C'est le moment de rappeler qu'à son propos Gramsci avait parlé de «révolution manquée».

Le travail de Christof DIPPER, *«Probleme einer Wirtschafts- und Sozialgeschichte der Säkularisation in Deutschland (1803–1813)»* séduit par sa richesse due à l'érudition et à l'ampleur de vues de son auteur. Il va bien au-delà de ce qu'annonce le titre puisque l'auteur élargit son enquête aux conséquences des réformes prussiennes qui n'ont rien à voir avec la sécularisation, ainsi qu'à la vente, sur la rive gauche du Rhin, des biens des princes et de certains nobles dépossédés en vertu du traité de Lunéville. Il traite, en outre, de l'abolition plus ou moins poussée de l'ensemble des charges que l'on désigne sous le nom de féodalité. Ch. Dipper a retenu les leçons de Georges Lefèbvre: partir de la répartition de la propriété foncière à la fin de l'Ancien Régime, aller au-delà des achats de première main afin de saisir l'importance du morcellement opéré par ceux qui avaient acheté pour revendre. L'auteur a bien montré que les problèmes se posaient différemment dans les régions de Grundherrschaft et dans celles de Gutsherrschaft. Dipper a exposé, aussi, les premiers résultats d'une gigantesque enquête menée, pour la rive gauche du Rhin, sous la direction de W. Schieder et de l'Université de Trèves, s'appuyant sur l'étude des plans parcellaires, des cadastres, des archives de l'enregistrement.

Les conclusions provisoires de Ch. Dipper sont à peu près les mêmes que celles de P. Villani: aucune uniformité entre les régions et, partout, des opérations favorables à tous ceux qui avaient des moyens de paiement importants: commerçants et industriels bourgeois (ces derniers recherchant des bâtiments pour leurs entreprises, des biens pouvant servir de garantie à leurs bailleurs de fonds en période de crise économique ou de grands investissements) ou gros fermiers. On se permettra d'ajouter qu'hors de France l'assignat n'intervint pas dans les enchères ce qui ne pouvait que favoriser ceux qui possédaient des disponibilités en monnaie métallique. En Allemagne et en Italie le seul profit que la paysannerie tira de la domination française fut, sans doute, l'abolition de la dîme et celle des servitudes féodales . . . du moins dans les régions où celle-ci fut menée à son terme.

Malgré sa richesse, ce recueil n'a pas étudié toutes les conséquences de la domination française sur l'Allemagne et sur l'Italie. On souhaite qu'à sa suite, d'autres, de même qualité viennent combler ces lacunes.

Roger DUFRAISSE, Caen